



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 9 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 19

Mme AUDIBERT	M. GILLET	Mme MACARIO	Mme SEILER
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
M. DOYER	M. KHALFAOUI	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
M. GARCIN	Mme LEVY	M. RICHARD	M. TIDONA
M. GHARBI	M. LHOTELLIER	Mme RIVES	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

M. GABRIELE	à	M. GHARBI
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

Mme PANAGOS	à	M. GARCIN
M. SMAILI	à	M. MARKOVIC

Absents/excusés : 4

M. BEN MIHOUB	M. MENDY
M. DE GEA	M. SALI

Nombre de votants (présents + représentés) : 23

DELIBERATION 26-26 Prise d'acte de la mise en place du nouveau Conseil d'Administration VISAS CCH Art. L421-8 Art. R421-4 Art. R421-7 Art. R421-8	N° 26-26 – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION Mesdames, Messieurs, En ouverture de cette première réunion du Conseil d'Administration suivant le renouvellement de ses membres consécutivement aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 et préalablement à l'élection du Président, le Conseil d'Administration est provisoirement présidé par analogie au principe du droit s'appliquant aux assemblées publiques, par le doyen d'âge de l'assemblée. Le rapport suivant est ainsi présenté par M. André GILLET Administrateur doyen d'âge présent. En application des dispositions de l'article R421-8 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les membres du conseil d'administration des Offices Publics de l'Habitat, rattachés à un
--	---

Délibération
MTPM
n° 26/05/088
du 21/05/2026

PV
Election
représentants
locataires THM
du 08/12/2022

ATTESTATION
CSE du
03/04/2026

établissement public de coopération intercommunale, tel Toulon Habitat Méditerranée, font l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement total de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement, à l'exception des représentants des locataires désignés en application de l'article R421-7 du même code.

Lors de sa première réunion suivant son renouvellement, l'organe délibérant de l'établissement public de rattachement détermine l'effectif et la composition du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article R421-4 du CCH et désigne en application de l'article L421-8 du CCH ses représentants, ainsi que le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

L'organe exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de rattachement invite ensuite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

Ainsi, par délibération n° 26/05/088 en date du 21 mai 2026, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à laquelle est rattaché THM, a fixé l'effectif des membres du Conseil d'Administration de THM ayant voix délibérative à 28 et a procédé à la désignation des membres suivants :

⇒ **15 membres représentant la Métropole TPM**

➤ **Conseillers Métropolitains :**

- M. LHOTELLIER Serge
- Mme AUDIBERT Hélène
- M. KHALFAOUI Ali
- Mme MACARIO Margaux
- M. TIDONA Thierry
- M. GABRIELE Henri

➤ **Personnes qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat :**

- M. GARCIN Daniel
- M. GILLET André
- Mme PANAGOS Marie Thérèse
- M. MANACORDA Cédric
- Mme PRALON Alexia
- M. GHARBI Ali
- Mme NEY Marie Françoise – Démissionnaire
- Mme BERNARDINI Nicole
- Mme RIVES Carole

⇒ **2 représentants désignés par les institutions suivantes :**

- M. RICHARD Stéphane comme représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Var
- M. DOYER Alain Charles comme représentant désigné par les Associations des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département

⇒ **2 représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :**

1. M. BEN MIHOUB Samir
2. Mme LEVY Geneviève

De plus, il convient de prendre acte que :

⇒ **les 5 représentants des locataires suivants élus lors des élections des représentants des locataires du 08/12/2022, sont reconduits :**

- M. MARKOVIC Igor (AVAL – Familles de France / UNLI)
- Mme KADDOUR Zahia (AVAL – Familles de France / UNLI)
- M. SMAILI Djemel (AVAL – Familles de France / UNLI)
- M. DE GEA Laurent (AFOC)
- Mme SIDI DRIS Zohra (Indecosa-CGT)

Par ailleurs, désormais, en application de la réglementation :

⇒ **4 représentants du personnel de THM désignés lors de la séance du Conseil Social et Économique du 26/03/2026 siègent également avec voix délibérative au Conseil d'Administration :**

- Mme SEILER Morgane - collège employés / ouvriers
- Mme TEIXEIRA DE SOUSA Rachida – collège employés / ouvriers
- M. SALI Jean-Marie – collège agents de maîtrise
- M. MENDY Alain – collège ingénieurs / cadres administratifs / chefs service

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de sa nouvelle composition telle que présentée ci-dessus, en prenant en considération la démission de Mme NEY.

Le Conseil d'Administration,

Vu les articles L421-8, R421-4, R421-7, R421-8 et R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération de la Métropole Toulon Provence Méditerranée n° 26/05/088 du 21/05/2026,

Vu le procès-verbal des Elections des représentants des locataires de THM du 08/12/2022,

Vu l'attestation portant désignation des membres du CSE de THM du 03/04/2026,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	23	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

PREND acte de sa nouvelle composition telle que détaillée ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER

